



No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de police Roussillon

### RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon tenue conformément à la loi, le **10 avril 2024** à 17 heures, en ses locaux, situés au 90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac, Québec.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur Normand Dyotte	Président et délégué de la ville de Candiac
Monsieur André Camirand	Délégué substitut de la ville de Saint-Constant
Madame Jocelyne Bates	Délégué de la ville de Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Michel Pepin	Délégué de la ville de Delson
Monsieur Vincent Lanteigne	Délégué de la ville de Saint-Philippe
Madame Lise Poissant	Vice-présidente et déléguée de la municipalité de Saint-Mathieu

#### EST ABSENT

Monsieur Frédéric Galantai	Délégué de la ville de La Prairie
----------------------------	-----------------------------------

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur Normand Dyotte

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Michel Guillemette	Directeur
Me Marie Lise Desrosiers	Secrétaire de la Régie

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, l'assemblée est ouverte à 17h00.

#### 2. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

#### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MARS 2023

#### 5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Ratification de la liste des dépenses incompressibles payées du 6 mars au 28 mars 2024 - montant de 634 240,07 \$
- 5.2 Ratification de la liste des déboursés directs du 5 mars au 27 mars 2024 - montant de 1 858 045,30 \$
- 5.3 Approbation des comptes à payer du 6 mars au 28 mars 2024 - montant de 166 332,72 \$
- 5.4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 17 mars 2024
- 5.5 Dépôt des dépenses en immobilisations financées par règlement d'emprunt du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2024
- 5.6 Dépôt des dépenses du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 25 mars 2024 du programme de soutien à la modernisation des CU-9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération

24-04-29





No de résolution  
ou annotation

## Régie intermunicipale de police Roussillon

D'ENTÉRINER la liste des déboursés directs du 5 mars au 27 mars 2024 - montant de 1 858 045,30 \$ le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

**ADOPTÉE**

**24-04-33**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 6 MARS AU 28 MARS 2024 – MONTANT DE 166 332,72 \$**

Il est proposé par madame Lise Poissant et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un paiement des comptes à payer du 6 mars au 28 mars 2024 au montant de 166 332,72 \$ le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 17 MARS 2024**

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier adjoint dépose au conseil le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 17 mars 2024.

**DÉPÔT**

### **DÉPÔT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR RÉGLEMENT D'EMPRUNT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 25 MARS 2024**

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier adjoint dépose au conseil le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1<sup>er</sup> janvier au 25 mars 2024.

**DÉPÔT**

### **DÉPÔT DES DÉPENSES DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023 AU 25 MARS 2024 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU 9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

Le trésorier adjoint dépose au conseil le rapport des dépenses du programme de soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération.

**24-04-34**

### **AUGMENTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT la création d'un excédent affecté aux avantages sociaux futurs par la résolution numéro 19-04-51;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter annuellement cet excédent affecté pour permettre à la Régie intermunicipale de police Roussillon de faire une transition plus graduelle d'une taxation de la cotisation à une taxation de la charge concernant l'actif au titre des avantages sociaux futurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :

QU'UNE somme de 200 000 \$ de l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2023 soit affectée à l'excédent de fonctionnement affecté aux avantages sociaux futurs.

**ADOPTÉE**